



Fuites d'eau depuis plus de 5 ans et refus de travaux par l'opac

Par **Sevin Emilie**, le **30/10/2008** à **16:54**

Nous sommes locataires dans un bâtiment de l'OPAC à Dinard depuis 5 ans, nous avons déjà constatés une fuite dans la chambre à couché mais avons obtenus une promesse orale que les réparations serait effectués rapidement. Depuis la fuite c'est étendu jusqu'à 50cm de sol, rendant la chambre humide, impossible a chauffer et presque insalubre. De plus une nouvelle fuite est apparue depuis un mois dans le salon. Après un courrier recommandé en AR envoyé à l'organisme avec des photos des dégâts il y a une semaine, nous avons pas de réponse. Mais un courrier d'évaluation de nos ressources pour augmenter le loyer. Après concertation avec les autres locataires tout autant voir plus touchés que nous, je me permet de prendre contact avec vous pour savoir quel recours nous avons. Peux-t-on bloqués les loyers sur un compte sequestre ? Est-ce légal et sans risque de poursuites ? Des enfants en bas âges vivent dans ces appartements et ils deviennent insalubres. Nous avons constatés à plusieurs reprises des entreprises du BTP venus pour faire des devis et après leur avoir parler, tout les devis ont été refusés. rnJe vous remercie par avance de prendre notre demande en compte car même si nous arrivons à déménager le problème ne seras pas résolu pour les autres locataires déjà présent t à venir.rnCordialement

Par **Marion2**, le **30/10/2008** à **18:41**

Bonsoir,rnSurtout, continuez à régler vos loyers. Ne les versez pas sur un compte bloqué, vous seriez dans vos torts.rnGroupez-vous et contactez la DDASS et demandez leur d'agir, c'est leur rôle.

Par **jeetendra**, le **30/10/2008** à **19:33**

bonsoir, comme le souligne Laure, alerté la DASS, la mairie, l'idéal c'est de prendre un avocat et d'agir en référé auprès du juge, n'oubliez pas de consigner tous vos préjudices et surtout faire constater par un huissier les dégats, tenez bon, cordialement